

Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive

Le 7 février 2014, à Calais, les fondateurs de l'association « Coworking Calais » se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Étaient présentes les personnes suivantes :

- Benjamin Danon : 1 rue Descartes, 62100 Calais
- Cédric Vannier : 130 rue du Maréchal Juin, 62100 Calais
- Laurent Zunquin : 41 rue Fergusson, 62100 Calais
- Olivier Kowalski : 37 rue Darnel, 62100 Calais
- Vincent Jozefczyk : 36 bis rue de Lisbonne, 62100 Calais

Benjamin Danon est nommé président de séance.

Le président rappelle l'ordre du jour

- Présentation du projet d'association,
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts,
- Désignation des membres du bureau initiaux,
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Adoption des statuts,
- Désignation des membres du bureau initiaux,
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés.

L'Assemblée Générale constitutive désigne Benjamin Danon, Laurent Zunquin, Vincent Jozefczyk et Olivier Kowalski en qualité de membres du bureau. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Benjamin Danon aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres.

À Calais, le 7 février 2014.

Président : Benjamin Danon

Trésorier : Laurent Zunquin

Secrétaire : Vincent Jozefczyk



Trésorier adjoint : Olivier Kowalski

Membre : Cédric Vannier

